

PROCES VERBAL CONSEIL MUNICIPAL DU 19 décembre 2024

Réunis en séance publique à 19 h en mairie sous la présidence du maire		PRESENT	ABSENT		A donné procuration à			
			Excusé	Non excusé				
MULLER Daniel, maire		x						
ADJOINTS	SCHORUNG Eric	x					Conseillers élus 23	
	RINCKE Véronique	x						
	KIRCHER Marie-Joséphine	x						
	SCHMITT Serge	x					Conseillers en fonction 23	
	FIRTION Evelyne	x						
	MOURER Jonathan	x						
CONSEILLERS MUNICIPAUX	BACH Anne-Laurence	x					Conseillers présents 15	
	BOTT Cédric				x	SCHMITT Serge		
	CAPDEVILLE Damien	x						
	GADLER Sandrine			x			QUORUM 12	
	GROSS Sylvie				x	SIATTE Jean-Marie		
	GROSSE Anne-Marie	x					Conseillers absents avec excuses 0	
	HEYMES Muriel	x						
	HOELLINGER Isabelle	x						
	HOUVER Sabrina				x	HEYMES Muriel		
	MEYER Gaston					x	MULLER Daniel	Conseillers absents sans excuse 1
	PERRIN Marina					x	SCHORUNG Eric	
	SCHMITT Fabienne					x	MOURER Jonathan	
	SCHMITT Serge Bruno	x						Conseillers ayant donné procuration 7
	SIATTE Jean-Marie	x						
	WURTZ Laurent	x						
ZAHM Marcel					x	RINCKE Véronique		

Désignation du secrétaire de séance : Mme BEYER Sylvie, secrétaire de mairie

Ordre du Jour	
	APPROBATION DU PV DE LA SEANCE PRECEDENTE
1.	COMPTABILITE : AUTORISATION DE MANDATEMENT ET LIQUIDATION DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025
2.	SAUR : CONVENTION INSTALLATION ET MAINTENANCE D'UN SYSTEME DE TELERELEVE
3.	PARD 6EME TRANCHE : RESULTATS DE L'OUVERTURE DES PLIS
4.	ONF : PREVISIONNEL POUR 2026
5.	LOYERS ET CHARGES 2025
6.	ASSOCIATIONS : DEMANDES DE SUBVENTION ASSOCIATION DE GENEALOGIE - AMICALE SAPEURS-POMPIERS - BASKET CLUB
7.	DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER - information
8.	DIVERS ET COMMUNICATIONS

APPROBATION DU PV DE LA SEANCE PRECEDENTE

Approbation du procès-verbal de la séance du 25 novembre 2024

Le PV est adopté à l'unanimité.

AUTORISATION DE MANDATEMENT ET LIQUIDATION DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025

Afin qu'en début d'année 2025, les dépenses d'investissement puissent être engagées avant le vote du budget primitif, il est nécessaire de prendre une délibération autorisant le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Cette autorisation précise le montant et l'affectation des crédits. Il convient donc d'indiquer sur la délibération les dépenses d'investissement concernées le plus précisément possible.

Après discussion, le conseil municipal, **à l'unanimité**,

autorise le Maire à mandater les dépenses d'investissement en comptabilité M 57 dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent conformément à l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales, notamment

en dépenses

Chapitre	Crédits votés au BP 2024	Décisions modificatives	Crédits pouvant être ouverts au titre de l'article L 1612-1 CGCT
20	1 200,00 €	/	300,00 €
21	1 069 300,14 €	/	267 325,03 €
23	1 324 000,00 €	/	331 000,00 €

SAUR : CONVENTION INSTALLATION ET MAINTENANCE D'UN SYSTEME DE TELERELEVE

M. SCHMITT, Adjoint, expose :

Dans le cadre du marché de délégation de service public de distribution d'eau potable conclu par la SAUR avec la CASC pour l'installation du service de télérelève des index des compteurs d'eau, la SAUR souhaiterait implanter une passerelle destinée à recevoir les informations émises par les modules radio des compteurs d'eau sur les ateliers municipaux de la commune, sur la bibliothèque municipale, dans le clocher de l'église Saint-Vit et sur le FSE.

La mise en place d'une convention pour l'installation et la maintenance d'un système de télérelève des compteurs d'eau entre la commune et la SAUR est nécessaire et celle-ci a été établie par la SAUR.

Après avoir pris connaissance de la convention, le conseil municipal, **à l'unanimité**,

Autorise le Maire à signer ces conventions.

Mme HOELLINGER pose la question de savoir s'il n'y avait pas déjà un module dans l'église.
 M. SCHMITT lui confirme que c'était le cas, mais que celui-ci a été démonté.
 Mme HOELLINGER souhaite savoir si de nouveaux modules sont installés.
 M. le Maire lui indique que la SAUR en installe effectivement de nouveaux puisque les anciens appartenaient à Véolia.
 M. SCHMITT ajoute que Véolia était prête à vendre les anciens, mais que la SAUR avait refusé, les trouvant trop chers.
 M. le Maire précise que le système désormais mis en place est moins lourd que le précédent, puisqu'il nécessite moins de répéteurs.
 Mme HOELLINGER s'enquiert du coût à supporter par la Commune.
 M. le Maire lui répond qu'il n'y en a aucun.
 M. SCHMITT évoque le fait qu'une petite compensation sera donnée à la Commune pour prendre en charge la consommation annuelle de 44 kWh.

MAIRIE DE HAMBACH

Point 3 – DCM 56

PARD 6EME TRANCHE – EFFACEMENT DES RESEAUX ET AMENAGEMENT DE LA VOIRIE DU SUD DU VILLAGE : RESULTATS DE L'OUVERTURE DES PLIS

La commission des marchés, réunie le 13 décembre dernier, a procédé à l'ouverture des plis des 2 lots composant ce marché.

4 entreprises ont répondu à l'appel d'offre.

Après présentation des résultats par M. le Maire, le conseil municipal, **à l'unanimité**,

- attribue les marchés à :

Tranche ferme :

Lot n° 1 : Voirie - Assainissement – AEP – Espaces verts :

Entreprise TPDL pour un montant HT de 1 136 297,00 €soit 1 363 556,40 €TTC

Lot n° 2 : Réseaux secs – Eclairage public :

Entreprise WETP pour un montant HT de 497 835,50 €soit 597 402,60 €TTC

Tranche optionnelle :

Lot n° 1 : Câblage électrique et HTA :

Entreprise WETP pour un montant HT de 161 555,00 €soit 193 866,00 €TTC

- autorise le Maire à signer les marchés ainsi que toutes les pièces justificatives.

Mme HOELLINGER s'interroge sur la dénomination « tranche optionnelle ».

M. le Maire lui explique qu'il a fallu clairement identifier ces travaux spécifiques dans le lot, car ils répondent à des critères très précis exigés par ENEDIS et qu'ils seront pris en charge par ENEDIS.

M. MOURER détaille que ce sont ces travaux inclus dans le lot 2 mais spécifiques au câblage.

M. le Maire ajoute que la Commune se charge de passer le marché et explicite les choix qui ont été faits lors de la commission : un des soumissionnaires fait appel à un sous-traitant et ENEDIS préfère éviter cela ; quant à VISCONTI, des problèmes de délai se sont déjà posés et cette entreprise fait aussi appel à des sous-traitants dont certains ont déjà été refusés par une autre Commune les ayant retenus.

M. MOURER rappelle que les deux entreprises retenues ont déjà réalisé des travaux pour la Commune dans le cadre du marché concernant la rue du 5 décembre, que la collaboration s'était très bien déroulée, et que même les problèmes rencontrés par les riverains avaient été solutionnés.

Point 4 – DCM 57

ONF : PREVISIONNEL POUR 2026

Mr SCHORUNG, Adjoint, présente

Pour 2025 : le programme des travaux d'exploitation avec l'état de prévision des coupes, le devis des travaux d'exploitation estimés à 1 375,54 €TTC, le devis des travaux sylvicoles estimés à 3 344,28 €TTC ;

Pour 2026 : l'état d'assiette avec l'état prévisionnel des coupes et des parcelles à marteler.

Le conseil municipal, **à l'unanimité**, approuve ces propositions.

M. SCHORUNG ajoute que des lots de bois seront disponibles à la vente pour le printemps 2025 et qu'un arbre a été identifié comme bois précieux.

Mme HOELLINGER se demande si cette appellation bois précieux signifie que ce bois a une valeur.

M. le Maire le lui confirme et lui précise qu'il sera vendu par la suite aux enchères au bénéfice de la Commune.

Mme HOELLINGER demande si des lots seront vendus aux particuliers.

M. SCHORUNG lui répond par l'affirmative : sur la parcelle 1, des lots d'environ 8 à 10 stères seront mis en bord de chemin pour être vendus à des particuliers. Il évoque aussi qu'il reste 27,4 ha de forêt communale.

M. le Maire détaille que, la Commune n'ayant pas beaucoup de forêt, la forêt domaniale est utilisée.

Mme HOELLINGER souhaite savoir si c'est l'ONF qui décide de quoi couper et de quoi replanter.

MAIRIE DE HAMBACH

M. le Maire lui précise que oui et complète en disant que les frais sont parfois plus importants que les gains.
 M. MOURER s'enquiert d'une éventuelle date pour la vente.
 M. SCHORUNG évoque le printemps 2025.
 M. le Maire rappelle que les entreprises locales ont été choisies pour procéder à ces coupes.

Point 5 – DCM 58

LOYERS ET CHARGES 2025

Mme KIRCHER, Adjointe, soumet à l'approbation du conseil municipal, les tarifs suivants pour l'année 2025

Après réflexion, le conseil municipal, **à l'unanimité**, accepte les propositions et fixe les loyers et charges pour l'année 2025 comme suit :

TARIFS		2025
		En euros
Eclairage public – participation de la commune de Neufgrange par lampe		100
CIMETIERE		
Concession trentenaire	simple	150
	double	300
Concession cinéraire trentenaire	petite tombe pour urne	170
Columbarium en colonne	Case pour 15 ans	700
	Case pour 30 ans	1300
Columbarium au sol	Case pour 15 ans	600
	Case pour 30 ans	1200
Plaque d'identification stèle jardin du souvenir		25
LOCATIONS DES SALLES (frais de nettoyage compris)		
SALLE POLYVALENTE - rue du Stade		
SALLE 1 SALLE DE REUNION AVEC CUISINE		
Forfait week-end - <i>du vendredi soir au lundi à midi</i>		150
Location d'une journée - <i>du lundi au vendredi midi</i>		75
SALLE 3 et 4 A L'ETAGE MEZZANINE et SALLE COIN TRAITEUR		
Forfait week-end - <i>du vendredi soir au lundi à midi</i>		250
Location d'une journée - <i>du lundi au vendredi midi</i>		130
FOYER SOCIO EDUCATIF (FSE) - rue de Woustviller		
Forfait week-end - <i>du vendredi soir au lundi à midi</i>		300
Location d'une journée - <i>du lundi au vendredi midi</i>		150
DROIT DE PLACE		
Forfait annuel		240
Forfait mensuel		20

MAIRIE DE HAMBACH

* pour les commerçants ayant eu l'autorisation de stationner sur les places communales	
Droit unique Pour les demandes de place- hormis cirque et manèges pour la fête foraine	50

M. le Maire précise qu'il n'y a pas d'augmentation des tarifs par rapport à l'année dernière.
Mme HEYMES trouve que le prix pour la salle 1 est élevé au vu de son état et du matériel de cuisine à disposition et s'interroge sur l'opportunité de continuer à la louer.
Mme HOELLINGER constate que les sièges dans cette salle sont vieux.
M. le Maire rappelle que ce sont les sièges de l'ancienne mairie.
Mme HEYMES explique ne pas avoir trouvé balai ou balayette.
M. le Maire détaille que lorsqu'un accès à la chambre froide est demandé, balai et matériel de nettoyage sont accessibles aussi ; il ajoute que pour un événement concernant moins de 30 personnes, cette salle est pratique.
Mme HOELLINGER propose de louer une machine pour nettoyer les sièges.
Mme KIRCHER évoque la location d'une machine par le passé pour nettoyer la moquette, mais dont l'utilité a été toute relative.
M. le Maire souligne que le prix de location de cette salle est parmi les moins chers par rapport à d'autres Communes.
M. WURTZ propose un DOB pour débattre en cas de rénovation de cette salle.
Mme HOELLINGER s'étonne du prix de la case du colombarium qu'elle trouve élevé.
M. le Maire expose que le colombarium est payé par la Commune.
Mme HEYMES trouve le prix de la concession élevé aussi.
Mme HOELLINGER appuie en expliquant qu'on ne fait que louer l'emplacement.
M. le Maire déclare que ce prix est en-dessous de ceux pratiqués par les autres Communes.
Mme HOELLINGER demande des précisions quant à la phrase « hormis cirques et manèges pour la fête foraine. »
M. le Maire indique qu'il n'a jamais été demandé de droit de place aux cirques ou aux manèges, uniquement aux camions s'installant pour vendre.

Point 6 – DCM 59

ASSOCIATIONS : DEMANDES DE SUBVENTION ASSOCIATION DE GENEALOGIE - AMICALE SAPEURS-POMPIERS - BASKET CLUB – HUGO MEZITI

Mme FIRTION, Adjointe

* présente les demandes de subvention exceptionnelle reçues de l'association généalogique de Hambach, de l'amicale des sapeurs-pompiers de Hambach-Roth, du basket club de Hambach et de Hugo MEZITI

- Pour l'association généalogique de Hambach : l'achat de matériel divers (fauteuils, diable, étagères, containers et boîtes archives) pour un montant de 906,38 €
- Pour l'amicale des sapeurs-pompiers de Hambach-Roth : l'achat de matériels de sport, d'un barbecue et d'électroménager pour un montant de 2 418,44 €
- Pour le basket club de Hambach : l'achat de matériel divers (bacs inox, vidéoprojecteur, barbecue, gonfleur et frigo) pour un montant de 1339,78 €
- Pour la participation au 4L Trophy de Hugo MEZITI

Après explications et discussions, le Conseil municipal, décide à **l'unanimité**, (**Mr. SIATTE Jean-Marie ne participe pas au vote**) d'accorder une subvention :

- à l'association généalogique de Hambach d'un montant de 363 €
- à l'amicale des sapeurs-pompiers d'un montant de 967 €
- au BC Hambach d'un montant de 536 €

représentant 40 % du montant de leurs achats.

- ainsi qu'à Hugo MEZITI au titre de sa participation au 4L Trophy d'un montant de 250 €

MAIRIE DE HAMBACH

M. le Maire souhaite que l'on discute de la somme à allouer à Hugo MEZITI, après avoir signalé que M. MEZITI et son coéquipier avaient fait une demande pour un montant de 1 500 € à la CASC et qu'ils en avaient obtenu 1 000.
M. SCHMITT évoque une somme entre 200 et 300 €
Mme FIRTION rappelle qu'ils n'ont pas eu la somme escomptée.
Mme RINCKE et M. SIATTE privilégient 300 €
M. le Maire explique que la commune peut faire un don ou acheter un emplacement publicitaire sur la voiture.
M. SCHORUNG propose 250 €
M. le Maire ajoute que la commune peut offrir du matériel éducatif en supplément.
Mme FIRTION suggère qu'on demande aux deux participants de venir témoigner de leur expérience.
M. WURTZ renforce cette proposition en soumettant l'idée que ce retour se fasse, photos à l'appui, auprès des écoles.
M. le Maire rejette l'idée d'acheter un emplacement sur la voiture pour leur laisser l'opportunité de trouver d'autres sponsors.
Le Conseil tranche finalement en faveur d'un don de 250 €

Mme HOUVER rejoint la séance à 19h50.

Point 7

DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER – information

	VENDEURS	ACHETEURS
VENTES MAISONS/ APPARTEMENTS		
39 rue Nationale	LAMAS Jose Antonio	EL ARCHI Khadija MOUDAKKIRE Ahmed
893 rue du Cimetière	SCHMITT Cyrille	HUBER ép SOMMEN Anne Denise GEROLT Jean François
28 rue de Woustviller	SCHEIDECKER Jacqueline GRUSSI Christian	HERTER Vincent POIROT Julien
170 rue Nationale	FETIQUE Véronique	HOFFMAN Mattéo

Point 8

DIVERS ET COMMUNICATIONS

M. le Maire attire l'attention du Conseil sur les nombreux tags dont la commune a été victime entre le 12 et le 14 décembre 2024.

Il fait aussi un rappel concernant le démarchage pour la réglementation duquel un arrêté a été pris, arrêté auquel doivent se conformer les entreprises souhaitant démarcher sur le territoire de la Commune.

Il évoque qu'il conviendra de distribuer les bulletins communaux aux administrés.

Il souligne qu'il ne faut pas relâcher la vigilance par rapport aux comportements suspects qui ressemblent à des repérages, vu la recrudescence des cambriolages en cette période.

Remise d'un cadeau aux édiles sauf à Mr WURTZ, pour lequel il a été fait don de la valeur de celui-ci à l'association NPPR.

Fin de la réunion : 20 h 00

Signatures

Mr le Maire,

Mme BEYER, secrétaire

SIGNATURE DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la réunion : 19/12/2024

Date de la convocation : 12/12/2024

Nom	Prénom	Fonction	Procuration à	Présent	Absent avec excuse	Absent sans excuse	Procuration	Signature
MULLER	Daniel	Maire		x				
SCHORUNG	Eric	1er Adjoint		x				
RINCKE	Véronique	2ème Adjointe		x				
KIRCHER	Marie-Joséphine	3ème Adjointe		x				
SCHMITT	Serge	4ème Adjoint		x				
FIRTION	Evelyne	5ème Adjointe		x				
MOURER	Jonathan	6ème adjoint		x				
BACH	Anne-Laurence	Conseillère		x				
BOTT	Cédric	Conseiller	SCHMITT Serge				x	xxxxxxxxxxxx
CAPDEVILLE	Damien	Conseiller		x				
GADLER	Sandrine	Conseillère				x		xxxxxxxxxxxx
GROSS	Sylvie	Conseillère	SIATTE Jean-Marie				x	xxxxxxxxxxxx
GROSSE	Anne-Marie	Conseillère		x				
HEYMES	Muriel	Conseillère		x				
HOELLINGER	Isabelle	Conseillère		x				
HOUVER	Sabrina	Conseillère	HEYMES Muriel				x	xxxxxxxxxxxx
MEYER	Gaston	Conseiller	MULLER Daniel				x	xxxxxxxxxxxx
PERRIN	Marina	Conseillère	SCHORUNG Eric				x	xxxxxxxxxxxx
SCHMITT	Fabienne	Conseillère	MOURER Jonathan				x	xxxxxxxxxxxx
SCHMITT	Serge Bruno	Conseiller		x				
SIATTE	Jean-Marie	Conseiller		x				
WURTZ	Laurent	Conseiller		x				
ZAHM	Marcel	Conseiller	RINCKE Véronique				x	xxxxxxxxxxxx
				15	0	1	7	

